

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1872.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1871 s'élèvent à la somme	
de	fr. 13,859,721 01
Les crédits proposés pour 1872 montent à	13,766,677 50
<hr/>	
Le Budget de 1872 présente donc une différence en moins	
de	fr. 93,043 51
<hr/>	

CHAPITRES I, II ET III.

Les allocations portées à ces chapitres ne présentent aucun changement

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Une augmentation de crédit de 4,500 francs est demandée pour frais de matériel de l'hôtel du Gouvernement provincial de Liège.

Une somme de fr. 1,035 55 cs, portée au Budget de 1871 pour payer le solde de l'acquisition d'immeubles incorporés dans l'hôtel du Gouvernement provincial du Limbourg, disparaît du Budget de 1872.

CHAPITRES V, VI, VII, VIII, IX ET X.

Pas de changements.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

On demande le transfert éventuel d'une somme de 40,000 francs de l'article 51 aux articles 52 et 54, plutôt qu'aux articles 53 et 54, parce que le crédit de l'article 53 est toujours suffisant pour subvenir aux besoins du service, tandis qu'il n'en est pas de même pour l'article 52.

Il y a lieu de transférer de l'article 60 (*Matériel de l'école vétérinaire*) à l'article 59 (*Personnel*) une somme de 21,000 francs pour le paiement des gens de service.

CHAPITRES XII ET XIII.

Pas de changements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

Une augmentation de 5,000 francs est demandée pour le personnel de la vérification des poids et mesures

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'allocation du personnel des universités de l'État est augmentée d'une somme de 200 francs, provenant d'un transfert du Budget des Travaux publics; elle constitue le montant d'une augmentation de traitement accordée à un conducteur des ponts et chaussées détaché à l'école spéciale du génie civil de Gand.

Les crédits extraordinaires de 2 000, 10,000 et 7,000 francs, votés respectivement pour le matériel des universités, pour la commission des jurys d'examen et pour la rédaction et la publication du 7^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur, disparaissent du Budget

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT MOYEN

Un professeur de l'enseignement moyen sans emploi a été pensionné, il recevait une indemnité de 400 francs; l'allocation de l'article 89 est diminuée d'une somme égale à cette indemnité

CHAPITRE XVII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Une allocation de 15,000 francs est ajoutée à l'article 98 pour les frais du concours entre les écoles d'adultes et pour récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours (exécution de l'article 24 du règlement général du 1^{er} septembre 1866)

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

L'allocation pour les prix quinquennaux est diminuée de 5,000 francs, parce qu'en 1871 il y a eu double concours

Un crédit extraordinaire de 4,000 francs pour la commission royale d'histoire n'est pas reproduit en 1872.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A l'article des acquisitions pour la Bibliothèque royale, figure un crédit extraordinaire de 10,000 francs pour compléter la collection numismatique par l'adjonction d'une section de monnaies grecques et romaines.

La somme de fr. 19,471 89 c^s pour paiement de la quote-part de l'État dans les frais d'agrandissement du local des archives à Bruges disparaît du Budget.

CHAPITRE XIX.

La somme de 75,000 francs votée au Budget de 1871 à titre de transfert d'exercices antérieurs pour les locaux de l'Académie d'Anvers, disparaît en 1872; les 25,000 francs qui figurent à la colonne des charges extraordinaires forment le solde de la part d'intervention de l'État.

Un crédit de fr. 3,336 07 c^s porté au Budget de 1871 pour les acquisitions du Musée de peinture n'est plus reproduit; par contre, on demande une augmentation de 500 francs pour frais d'entretien, etc., du Palais de la rue Ducale.

On demande une somme de 400 francs pour augmenter le traitement du garde armurier.

L'exposition triennale des beaux-arts devant avoir lieu en 1872, on porte de ce chef au Budget un crédit de 40,000 francs.

CHAPITRE XX.

SERVICE DE SANTÉ.

La somme de 5,000 francs pour le prix quinquennal des sciences médicales disparaît.

CHAPITRE XXIII.

La somme de 42,000 francs votée pour les frais de confection de la 5^e table générale de l'état civil ne doit pas être reproduite.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TABLEAU COMPARATIF

des différences entre les crédits ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1871, et ceux qui sont proposés au Budget de 1872.

TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		
		VOTÉS POUR L'EXERCICE 1871.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale	572,444	4,000	576,444
II.	Pensions et secours.	55,000	»	55,000
III.	Statistique générale	17,500	»	17,500
IV.	Frais de l'administration dans les provinces	1,154,100	1,035 55	1,155,135 55
V.	— — dans les arrondissements.	564,000	»	564,000
VI.	Milice	100,000	»	100,000
VII.	Garde civique.	58,520	»	58,520
VIII.	Fêtes nationales	104,000	»	104,000
IX.	Décoration civique et récompenses pécuniaires	15,000	»	15,000
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	»	222,000	222,000
XI.	Agriculture	851,000	65,460	914,460
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique.	1,165,550	»	1,165,550
XIII.	Industrie	516,050	»	516,050
XIV.	Poids et mesures.	74,800	»	74,800
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur	1,102,820	19,060	1,121,820
XVI.	— — — moyen	1,275,206	5,292	1,280,998
XVII.	— — — primaire	4,785,457	5,170	4,788,607
XVIII.	Lettres et sciences	414,090	105,971 89	518,061 89
XIX.	Beaux-arts	897,198 50	140,556 07	1,057,554 57
XX.	Service de santé.	150,540	5,000	155,540
XXI.	Eaux de Spa	7,000	»	7,000
XXII.	Traitements de disponibilité.	»	24,000	24,000
XXIII.	Dépenses imprévues	5,900	42,000	47,900
	Totaux. fr.	15,224,455 50	655,265 51	15,859,721 01

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1871,
au Budget de 1872.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1872			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1872 .							
Ordinaires	Extraordin	Total	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.			
			ORDINAIRES		EXTRAORDINAIRES		En plus	En moins		
			En plus.	En moins	En plus	En moins				
372,444	4,000	376,444	"	"	"	"	"	"	"	
55,000	"	55,000	"	"	"	"	"	"	"	
17,500	"	17,500	"	"	"	"	"	"	"	
1,158,500	"	1,158,600	4,500	"	"	1,055 55	3,464 45	"	"	
564,000	"	564,000	"	"	"	"	"	"	"	
160,000	"	160,000	"	"	"	"	"	"	"	
58,520	"	58,520	"	"	"	"	"	"	"	
104,000	"	104,000	"	"	"	"	"	"	"	
15,000	"	15,000	"	"	"	"	"	"	"	
"	222,000	222,000	"	"	"	"	"	"	"	
855,000	59,460	914,460	4,000	"	"	4,000	"	"	"	
1,165,550	"	1,165,550	"	"	"	"	"	"	"	
516,050	"	516,050	"	"	"	"	"	"	"	
77,800	"	77,800	5,000	"	"	"	5,000	"	"	
1,105,020	"	1,105,020	300	"	"	19,000	"	18,800	"	
1,275,706	4,892	1,280,598	"	"	"	400	"	400	"	
4,798,457	5,170	4,803,607	15,000	"	"	"	15,000	"	"	
416,690	90,500	507,190	2,600	"	"	15,471 89	"	10,871 89	"	
898,098 50	102,000	1,000,098 50	900	"	"	58,556 07	"	57,456 07	"	
150,540	5,000	155,540	"	"	"	5,000	"	5,000	"	
7,000	"	7,000	"	"	"	"	"	"	"	
"	24,000	24,000	"	"	"	"	"	"	"	
5,900	"	5,900	"	"	"	42,000	"	42,000	"	
13,254,655 50	512,022	13,766,677 50	50,200	"	"	125,215 51	21,464 45	114,507 46	"	
DIMINUTION							li	95,045 51		

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1872, à la somme de *treize millions sept cent soixante-six mille six cent soixante-dix-sept francs cinquante centimes* (fr. 15,766,677 50 c^{ts}), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 avril 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

KERVYN DE LETTENHOVE

Le Ministre des Finances,

VICTOR JACOBS.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	
2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'administration générale	298,684	"	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses, frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> , matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales	48,460	4,000	576,444
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500	"	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	16,000	"	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés	27,000	"	55,000
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	12,000	"	
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Frais de bureau et jetons de présence de la commission centrale de statistique. — Frais de bureau des commissions provinciales. — Vérification des registres de population	7,500	"	
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	10,000	"	17,500
A REPORTER. fr.		444,944	4,000	448,944

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	444,944 »	4,000 »	448,944 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
10	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
11	Traitement des employés et gens de service	60,500 »	»	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de Brabant.			
13	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
14	Traitement des employés et gens de service	78,400 »	»	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de la Flandre occidentale.			
16	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
17	Traitement des employés et gens de service	64,000 »	»	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de la Flandre orientale.			
19	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
20	Traitement des employés et gens de service	74,800 »	»	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	
	Province de Hainaut.			
22	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
23	Traitement des employés et gens de service	78,400 »	»	
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,500 »	»	1,158,600 »
	Province de Liège.			
25	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
26	Traitement des employés et gens de service	70,000 »	»	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 »	»	
	Province de Limbourg.			
28	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
29	Traitement des employés et gens de service	52,000 »	»	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	»	
	Province de Luxembourg.			
31	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
32	Traitement des employés et gens de service	52,000 »	»	
33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	»	
	Province de Namur.			
34	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	42,500 »	»	
35	Traitement des employés et gens de service	58,000 »	»	
36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	»	
	A REPORTER. fr.	1,585,544 »	4,000 »	1,587,544 »

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL	
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
	Report	fi	1,585,514 "	1,000 "	1,587,514 "
	CHAPITRE V.				
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS				
37	Traitement des commissaires d'arrondissement		192,800 "	"	} 561,000 "
38	Emoluments pour frais de bureau		144,700 "	"	
39	Frais de route et de tournées		26,000 "	"	
40	Révision des listes électorales, exécution des articles 12, 13 et 15 de la loi du 5 mai 1869		500 "	"	
	CHAPITRE VI				
	MILICE.				
41	Indemnités aux membres des conseils de milice, aux commissaires d'arrondissement, ainsi qu'aux secrétaires nommés en exécution des articles 18 et 55 de la loi du 5 juin 1870. Vacations des militaires ou civils, frais de route et de séjour pour les opérations de la levée de la milice		70,000 "	"	} 100,000 "
42	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Publication des décisions et arrêtés en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions		50,000 "	"	
	CHAPITRE VII				
	GARDE CIVIQUE				
43	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impression et de fournitures de bureau, frais divers relatifs au service de la garde civique		20,000 "	"	} 58,520 "
44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central — Frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, épinglettes, etc		15,000 "	"	
45	Personnel du magasin central		5,520 "	"	
	CHAPITRE VIII.				
	FÊTES NATIONALES				
46	Frais de célébration des fêtes nationales — Frais d'illumination		40,000 "	"	} 104,000 "
47	Tir national — Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes — Personnel du tir et dépenses diverses		64,000 "	"	
	CHAPITRE IX				
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.				
48	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité, impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc		15,000 "	"	15,000 "
	A REPORTER	fi.	2,205,064 "	4 000 "	2,209,064 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,205,064 »	4,000 »	2,209,064 »
	CHAPITRE X. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
49	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pension de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs, et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elle atteigne le <i>maximum</i> de 400 fr.; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs pour les premières, et au chiffre <i>maximum</i> de 300 francs pour les dernières.	»	200,000 »	222,000 »
50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.	»	22,000 »	
	CHAPITRE XI. AGRICULTURE.			
51	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 52 et 54, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	240,000 »	»	
52	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses.	60,000 »	»	
53	Amélioration des races d'animaux domestiques	85,000 »	»	
54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses	140,700 »	»	
55	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	70,500 »	»	
56	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles	71,000 »	»	914,460
57	Personnel du service des défrichements en Campine	»	20,000 »	
58	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	»	27,000 »	
59	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance.	71,100 »	»	
60	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	67,700 »	»	
61	Jardin Botanique: frais du personnel, du matériel et de culture; réparation et entretien des bâtiments	49,000 »	»	
62	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État.	»	12,460 »	
	A REPORTER. fr.	3,060,064 »	285,460 »	3,345,524 »

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,060,064 »	285,460 »	5,345,524 »
	CHAPITRE XII. VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.			
63	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	1,165,550 »	»	1,165,550 »
	CHAPITRE XIII. INDUSTRIE.			
64	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil	12,500 »	»	
65	Enseignement professionnel: écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	233,500 »	»	
66	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	16,450 »	»	516,050 »
67	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	16,500 »	»	
68	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du <i>Recueil</i>	7,000 »	»	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
69	Traitement du personnel	14,500 »	»	
70	Matériel et frais divers	16,000 »	»	
	CHAPITRE XIV. POIDS ET MESURES.			
71	Traitement des vérificateurs	56,800 »	»	
72	Frais de bureau et de tournées, et frais de la commission des poids et mesures	18,000 »	»	77,800 »
73	Matériel	5,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	4,619,464 »	285,460 »	4,904,924 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES LIÉES AUX SERVICES.	CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	RÉSUMÉ	4,619,464	26,460	4,904,924
	CHAPITRE XV INSTRUCTION PUBLIQUE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
74	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	4,000	"	
75	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat	746,510	"	
76	Bourses — Matériel des universités	145,210	"	
77	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradé en lettres et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées, salaires des jurés des jurys, et matériel	185,000	"	1,105,020
78	Dépenses du concours universitaire — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000	"	
79	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement	12,000	"	
	CHAPITRE XVI ENSEIGNEMENT MOYEN			
80	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	5,000	"	
81	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel)	21,000	"	
82	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	9,000	"	
83	Frais et bourses de l'enseignement normal pédagogique, destinés à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne du degré supérieur et du degré inférieur, subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques en Angleterre	86,928	"	
84	Credit ordinaire des athénées royaux déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850, crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865, augmentation de traitement aux professeurs de français, d'allemand et d'anglais dans les athénées royaux, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865	480,278	"	1,280,598
85	Credit ordinaire des écoles moyennes déterminé par la loi du 1 ^{er} juin 1850 et crédits supplémentaires accordés, entre autres, en vertu de la loi du 8 avril 1857, et en vertu de l'arrêté royal du 31 mars 1865	415,500	"	
86	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000	"	
87	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	200,000	"	
88	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000	"	
89	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^e degré qui sont sans emploi	"	4,892	
90	Traitements de disponibilité	12,000	"	
91	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques, subsides, souscriptions, achats, etc	8,000	"	
	A RÉPOURTE	6,998,190	290,552	7,288,542

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	6,998,190 "	290,552 "	7,288,542 "
	CHAPITRE XVII.			
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
92	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	30,200 "	"	
93	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire.	10,000 "	"	
94	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	54,000 "	"	
95	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités.	114,000 "	"	
96	Traitements de disponibilité pour des professeurs des établissements normaux de l'État	"	5,170 "	
97	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	45,000 "	"	
98	Dépenses variables : Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes; frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2 de la loi); construction de maisons d'école; service annuel ordinaire des écoles primaires communales adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 25 septembre 1842; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours; récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs; secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses; suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862	4,507,257 "	"	4,805,607 "
	A REPORTER. . . . fr.	11,796,627 "	295,522 "	12,092,149 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		
	REPORT	fr	11,796,627 »	295,532 »	12,092,149 »
	CHAPITRE XVIII				
	LETTRES ET SCIENCES				
99	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques, fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale, subsides aux veuves et aux orphelins défunts par les littérateurs Van Ryswyck, Vankeichove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene, secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés, sociétés littéraires et scientifiques, prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851, souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires, acquisition et édition d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences, dépenses diverses, encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical), publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers, continuation de la publication des actes des anciens états généraux		106,000 »	8,500 »	
100	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de se mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours, publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays, publication des <i>Chroniques belges inédites</i> , rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, publication d'une bibliographie nationale, publication d'un texte explicatif de la carte géologique de la Belgique		56,500 »	40,200 »	
101	Observatoire royal, personnel, salaires des gens de service		18,540 »	.	
102	— frais de matériel, acquisition d'instruments, impressions		8,000 »	.	
103	Bibliothèque royale, personnel, frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général		47,500 »	.	
104	Bibliothèque royale, matériel et acquisitions		58,520 »	10,000	
105	Musée royal d'histoire naturelle, personnel		50,025 »	.	507,100 »
106	— — matériel et acquisitions		15,650 »	20,000 »	
107	Archives du royaume, personnel, frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes		46,525 »	1,800	
108	— matériel, achat de reliure pour la restauration des documents		4,700 »	5,500 »	
109	Archives de l'Etat dans les provinces, personnel		56,000 »		
110	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> , frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées, frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale, dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces, subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics, dépenses diverses relatives aux archives, recouvrement d'archives restées au pouvoir du gouvernement autrichien, frais de classement, de copie et de transport, etc		9,000 »	5,000 »	
111	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'Etat		.	5,500 »	
	A REPORTER	fr	12,215,517	586,022 »	12,500,539 »

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1872		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT fr	12,213,317 »	386,022 »	12,599,339 »
	CHAPITRE XIX			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc</i>			
112	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intercommunaux, encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts, subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'églises, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu, subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc, encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite, voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent, missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés, frais relatifs aux grands concours, acquisition et lecture d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts, dépenses diverses	260,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques</i>			
115	Académie royale des beaux-arts d'Anvers, dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	43,038 50	25,000 »	
114	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers, subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des Académies et des écoles, dépenses diverses, conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin, subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études, grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, pensions des lauréats, reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges	194,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical</i>			
115	Conservatoire royal de musique de Bruxelles — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	79,540 »	»	
116	Conservatoire royal de musique de Liège — Dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	40,240 »	»	
117	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux, subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique, acquisition de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite, voyages à			
	A REPORTER fr.	12,850,155 50	411,022 »	12,599,339 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DESIGNATION DES DÉPENSES LIÉES AUX SERVICES	CREDITS DEPENSES POUR L'EXERCICE 1879		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		
	à reporter	fr	12,950,155 50	411,022 »	12,399,339 »
	Étranger dans l'intérêt de leur talent, subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales, secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats, subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées		73,000	,	
	<i>Musees royaux de peinture et de sculpture, musée Wiertz</i>				
118	Musees royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz, personnel, surveillance		27,075	.	
119	Musees royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz, matériel et acquisitions, frais d'impression des catalogues, frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais du Ciel et du musée Wiertz, chauffage des locaux habités par le surveillant		55,485	34,000 »	
120	Musée royal d'armures et d'antiquités — Personnel		9,600	»	
121	— — — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue, collection sigillographique		15,500	3,000 »	
	<i>Monuments publics</i>				1,000,098 50
122	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, subsides aux villes et aux provinces, médailles à consacrer aux événements mémorables		50,000	»	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art</i>				
123	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments, subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc., travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique		56,000	,	
124	Commission royale des monuments — Personnel — Jetons de présence des membres de cette commission, frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs, bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments, compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication		24,600	»	
125	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette commission		6,000	»	
126	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie		6,000	»	
127	Exposition générale des beaux-arts en 1872		,	40,000 »	
	À REPORTER	fr	13,111,415 50	488,022 »	13,599,437 50

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	15,111,415 50	488,022 "	15,599,437 50
	CHAPITRE XX. SERVICE DE SANTÉ.			
128	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil.	105,200 "	"	150,540 "
120	Académie royale de médecine.	27,140 "	"	
	CHAPITRE XXI. EAUX DE SPA.			
150	Traitement du commissaire du Gouvernement près la Société concessionnaire des jeux de Spa	7,000 "	"	7,000 "
	CHAPITRE XXII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
131	Traitements temporaires de disponibilité Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 131 à l'article 2 (Personnel).	"	24,000 "	24,000 "
	CHAPITRE XXIII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
132	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900 "	"	5,900 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . . fr.	15,254,635 50	512,022 "	15,766,677 50

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 avril 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,
KERVYN DE LETTENHOVE.

Le Ministre des Finances,
VICTOR JACOBS.

(326)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1872.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine 296,684 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 2,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 45,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales 3,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux 20,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commis- sariats d'arrondissement sont affiliés. 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale et indemnité du secrétaire fr. 3,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. 4,500 »
9	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales
-TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
298,684 »	»	298,684 »	298,684 »	»	»	
48,460 »	4,000 »	52,460 »	52,460 »	»	»	
4,500 »	»	4,500 »	4,500 »	»	»	
572,444 »	4,000 »	576,444 »	576,444 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
16,000 »	»	16,000 »	16,000 »	»	»	
27,000 »	»	27,000 »	27,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
7,500 »	»	7,500 »	7,500 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
17,500 »	»	17,500 »	17,500 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

Voir aux annexes n° 1 l'état des pensions accordées du 1^{er} janvier au 31 décembre 1870.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
10	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
11	»	Traitement des employés et gens de service
12	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
13	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
14	»	Traitement des employés et gens de service
15	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,700 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 16,800 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
16	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
17	»	Traitement des employés et gens de service
18	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,750 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 16,750 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
19	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
20	»	Traitement des employés et gens de service
21	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 17,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
60,500	»	60,500	60,500	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
78,400	»	78,400	78,400	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
74,800	»	74,800	74,800	»	»	
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
525,700	»	525,700	525,700	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
<i>Province de Hainaut.</i>			
22	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
23	»	Traitement des employés et gens de service	
24	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »	
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 16,000 »	
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »	
<i>Province de Liège.</i>			
25	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
26	»	Traitement des employés et gens de service	
27	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,690 »	
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 21,510 »	
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »	
<i>Province de Limbourg.</i>			
28	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
29	»	Traitement des employés et gens de service	
30	a.	Frais de route et de séjour. fr. 1,500 »	
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 13,200 »	
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »	
<i>Province de Luxembourg.</i>			
31	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.	
32	»	Traitement des employés et gens de service	
33	a.	Frais de route et de séjour. fr. 1,200 »	
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 13,500 »	
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »	
			A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
525,700 »	»	525,700 »	525,700 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
78,400 »	»	78,400 »	78,400 »	»	»	
19,500 »	»	19,500 »	19,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
24,000 »	»	24,000 »	19,500 »	a) 4,500 »	»	a) Voir aux annexes n° 2.
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
52,000 »	»	52,000 »	52,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	16,555 55	»	b) 1,055 55	b) Au moyen de la somme de fr. 1,055 55 es portée au Budget de 1871, on a payé le solde du prix d'acquisition d'immeubles incorporés dans l'hôtel du Gouvernement provincial du Limbourg.
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
52,000 »	»	52,000 »	52,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,022,600 »	»	1,022,600 »	1,019,155 55	4,500 »	1,038 55	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
34	»	Traitement du Gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial.
35	»	Traitement des employés et gens de service
	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »
36	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 12,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
37	»	Traitement des commissaires d'arrondissement
38	»	Émoluments pour frais de bureau.
39	»	Frais de route et de tournées
40	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 12, 13 et 43 de la loi du 5 mai 1869
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
41	»	Indemnités aux membres des conseils de milice, aux commissaires d'arrondissement ainsi qu'aux secrétaires nommés en exécution des articles 18 et 35 de la loi du 5 juin 1870. — Vacations des médecins ou chirurgiens. — Frais de route et de séjour pour les opérations de la levée de la milice.
42	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Publication des décisions et arrêtés en matière de milice; achat d'ouvrages concernant la milice et traductions
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,022,600 »	»	1,022,600 »	1,019,155 55	4,500 »	1,055 55	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
58,000 »	»	58,000 »	58,000 »	»	»	
15,500 »	»	15,500 »	15,500 »	»	»	
1,158,600 »	»	1,158,600 »	1,155,155 55	4,500 »	1,055 55	
AUGMENTATION . . . fr.				5,464 45		
192,800 »	»	192,800 »	192,850 »	»	»	
144,700 »	»	144,700 »	144,700 »	»	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
500 »	»	500 »	500 »	»	»	
564,000 »	»	564,000 »	564,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
70,000 »	»	70,000 »	70,000 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
100,000 »	»	100,000 »	100,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
43	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; frais divers relatifs au service de la garde civique.
44	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, frais d'impression des états de signalement et des brevets d'officiers; acquisition de théories, épinglettes, etc.
45	»	Personnel du magasin central.
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
46	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.
47	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement des tirs à la cible dans les villes ou communes 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 19,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
48	»	Décoration civique et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
49	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres auront été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
<p>La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1^o à desservir de nouvelles pensions; 2^o à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer jusqu'à ce qu'elle atteigne le <i>maximum</i> de 1,200 francs, et celle des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elle atteigne le <i>maximum</i> de 400 francs; 3^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs pour les premières et au chiffre <i>maximum</i> de 500 francs pour les dernières.</p>		
50	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles.
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
3,520	»	3,520	3,520	»	»	
58,520	»	58,520	58,520	»	»	
DIFFÉRENCE . . . fr.				»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
64,000	»	64,000	64,000	»	»	
104,000	»	104,000	104,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	200,000	200,000	200,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	222,000	222,000	222,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
51	»	Indemnités pour bestiaux abattus <i>a</i>).
52	»	Service vétérinaire; police sanitaire; bourses
53	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	<i>a.</i>	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,500 »
	<i>b.</i>	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
54	<i>c.</i>	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 105,000 »
	<i>d.</i>	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses 7,200 »
55	»	Personnel de l'institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
56	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
57	»	Personnel du service des défrichements en Campine
58	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.
59	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
	<i>a.</i>	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 61,700 »
60	<i>b.</i>	Jury vétérinaire 6,000 »
61	»	Jardin Botanique; frais du personnel, du matériel et de culture; réparation et entretien des bâtiments.
62	»	Traitements de disponibilité du personnel du haras de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	240,000	240,000	»	»	a) Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 51 aux articles 52 et 54, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités. Voir aux annexes n° 5.
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
140,700	»	140,700	140,700	»	»	
70,500	»	70,500	70,500	»	»	
71,000	»	71,000	71,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
»	27,000	27,000	27,000	»	»	
71,100	»	71,100	69,000	b) 2,100	»	b) Transfert du salaire des gens du service. Voir aux annexes n° 4.
67,700	»	67,700	69,800	»	b) 2,100	
c) 49,000	»	49,000	49,000	»	»	c) Les besoins de l'établissement exigent que la somme de 4,000 francs portée à la colonne des charges temporaires du Budget de 1871 figure à celle des dépenses ordinaires.
»	12,460	12,460	12,460	»	»	
855,000	59,460	914,460	914,460	2,100	2,100	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
65	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale. fr. 980,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 55,550 »
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
64	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 4,500 »
	b.	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traite- ment du secrétaire du conseil. 8,000 »
65	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles 172,000 »
	b.	— — — Ateliers d'apprentissage. 61,500 »
66	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 15,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
67	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
68	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 5,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
69	»	Traitement du personnel
	a.	Laboratoire du musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 4,000 »
70	c.	Bibliothèque technique et artistique 2,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 5,000 »
	e.	Frais d'appropriation des locaux, matériel et frais de premier établissement. (<i>Pour mémoire.</i>) .
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,165,550	»	1,165,550	1,165,550	»	»	
1,165,550	»	1,165,550	1,165,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
233,300	»	233,300	233,300	»	»	
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
16,500	»	16,500	16,500	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
14,300	»	14,300	14,500	»	»	
16,000	»	16,000	16,000	»	»	
316,050	»	316,050	316,050	»	»	
DIFFÉRENCE fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEIRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES.		
71	»	Traitements des vérificateurs
72	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs et frais de la commission des poids et mesures.
73	»	Matériel
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
—		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
74	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
75	a.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . . fr. 726,610 »
	b.	Traitement complémentaire des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
76	a.	Bourses 36,000 »
	b.	Matériel des universités 109,210 »
77	»	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen pour les grades académiques, pour le titre de gradué en lettres, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première commerciale et industrielle des athénées; salaire des huissiers des jurys et matériel
78	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
79	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
»	»	Frais de rédaction du septième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 50, titre I ^{er} . Loi du 15 juillet 1849 sur l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État). (<i>Pour mémoire.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
56,800	»	56,800	53,800	a) 3,000	»	a) Voir annexe n° 2.
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
77,800	»	77,800	74,800	3,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				3,000		
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
746,810	»	746,810	746,610	b) 200	»	b) Transfert du Budget des Travaux publics.
145,210	»	145,210	147,210	»	2,000	
185,000	»	185,000	195,000	»	c) 10,000	c) La somme de 10,000 francs pour frais relatifs à la commission, pour la révision des programmes et des systèmes d'examen, disparaît du Budget.
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
»	»	»	7,000	»	7,000	
1,103,020	»	1,103,020	1,121,820	200	19,000	
DIMINUTION. . . . fr.				18,800		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEIRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
80	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
81	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
82	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 34,598 »
	b.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,700 »
83	c.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 10,000 »
	d.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) 36,650 »
	a.	Athénées royales. — Crédit ordinaire 500,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval 62,594 »
	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordés par l'arrêté royal du 31 mars 1865 75,000 »
84	d.	Augmentation de traitement aux professeurs de flamand, d'allemand et d'anglais, dans les athénées royales, par application des arrêtés royaux des 27 et 28 janvier 1865. 10,084 »
	e.	Crédits pour suppléments de traitement à titre d'encouragement 50,000 »
	f.	Part afférente au personnel des athénées royales dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 4,600 francs 2,800 »
	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire 200,000 »
	b.	— Crédit pour minerval permanent 71,000 »
85	c.	— Crédit pour l'augmentation des traitements accordés par l'arrêté royal du 31 mars 1865 64,500 »
	d.	— Crédit pour suppléments de traitement à titre d'encouragement. 27,000 »
	e.	Part afférente au personnel des écoles moyennes dans le crédit voté par la loi du 8 avril 1857, en faveur des employés de l'État dont le traitement est inférieur à 4,600 francs 51,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
5,000	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
21,000	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
9,000	»	9,000 »	9,000 »	»	»	
86,928	»	86,928 »	86,928 »	»	»	
480,278	»	480,278 »	480,278 »	»	»	
415,500	»	415,500 »	415,500 »	»	»	
1,015,706	»	1,015,706 »	1,015,706 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
86	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
87	»	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré.
88	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne
89	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi
90	»	Traitements de disponibilité
91	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.
 CHAPITRE XVII. 		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
92	a.	Traitements de l'inspecteur général des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire fr. 48,000 »
	b.	Suppléments de traitement 41,000 »
93	»	Frais de bureau de l'inspecteur général des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire
94	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
95	»	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités
96	»	Traitements de disponibilité pour les professeurs des établissements normaux de l'État
97	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices.
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,015,706	»	1,015,706	1,015,706	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	4,892	4,892	5,292	»	400	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
1,275,706	4,892	1,280,598	1,280,998	»	400	
DIMINUTION fr.				400		
59,200	»	59,200	59,200	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
54,000	»	54,000	54,000	»	»	
114,000	»	114,000	114,000	»	»	
»	5,170	5,170	5,170	»	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	»	
291,200	5,170	296,370	296,370	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		Dépenses variables :	
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . fr.	2,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire	6,000 »
	c.	Frais de voyage de l'inspecteur général des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices	4,000 »
	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux	21,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées	4,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite	500 »
	g.	Supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils	36,500 »
	h.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Ministère de la Justice et des écoles d'adultes	22,500 »
	i.	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales	25,000 »
	j.	Matériel des établissements normaux de l'État	20,000 »
	k.	Frais des conférences horticoles des instituteurs	10,000 »
	l.	Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales	284,000 »
98	m.	Bourses de noviciat. (Art. 28, § 2 de la loi.)	4,000 »
	n.	Construction de maisons d'école	150,000 »
	o.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Suppléments de traitement aux instituteurs	5,352,675 »
	p.	Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 25 septembre 1842.	50,000 »
	q.	Subsides en faveur d'écoles gardiennes	50,000 »
	r.	— des écoles d'adultes	355,262 »
	s.	Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exéc. de l'art. 24 du régl. génér. du 17 sept. 1866.)	15,000 »
	t.	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions	20,000 »
	u.	Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires	2,000 »
	v.	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs	28,000 »
	w.	Subsides aux caisses de prévoyance des instituteurs	25,000 »
	x.	Secours à d'anciens instituteurs et dépenses diverses	18,000 »
	y.	Supplément de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	2,000 »
	»	Frais de rédaction du 9 ^m e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (Pour mémoire. Le crédit de 10,000 francs disparaît du Budget de 1871.)	»
		TOTAL DU CHAPITRE XVII.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
291,200	5,170	296,370	296,370	»	»	
4,507,237	»	4,507,237	4,492,237	15,000	»	
4,798,437	5,170	4,803,607	4,788,607	15,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				15,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVIII.		
LETTRES ET SCIENCES.		
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale fr. 53,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van-kerckhoven, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 10,000 »
99	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843 et du 6 juillet 1851. a) 5,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires et scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 55,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 20,000 »
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique 47,500 »
	b.	Subsides extraordinaires à l'Académie de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours 5,000 »
100	c.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
	d.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	e.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	f.	— d'un texte explicatif de la carte géologique de Belgique 3,200 »
101	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.
102	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.
103	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.
104	»	— matériel et acquisitions
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
106,000	8,500	114,500	119,500	»	a) 5,000	a) En 1871 il y a eu double concours.
56,500	40,200	96,700	100,700	»	b) 4,000	b) Crédit extraordinaire pour la commission royale d'histoire, qui disparaît en 1872.
18,540	»	18,540	18,540	»	»	
8,060	»	8,060	8,060	»	»	
47,500	»	47,500	47,500	»	»	
58,520	10,000	48,520	58,520	e) 10,000	»	e) Ce crédit extraordinaire de 10,000 francs est nécessaire pour compléter la collection numismatique de la bibliothèque royale, par l'adjonction d'une section de monnaies grecques et romaines composée de spécimens des plus beaux types qu'offre, au point de vue de l'art, la glyptique classique.
274,920	58,700	555,620	552,620	10,000	9,000	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
274,920 »	58,700 »	333,620 »	332,620 »	10,000 »	9,000 »	
30,095 »	»	30,095 »	22,495 »	a) 7,600 »	»	a) Voir annexes n° 6 et 7.
15,650 »	20,000 »	35,650 »	35,650 »	»	»	
46,325 »	1,800 »	48,125 »	48,125 »	»	»	
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
36,000 »	»	36,000 »	36,000 »	»	»	
9,000 »	5,000 »	12,000 »	51,471 89	»	b) 19,471 89	b) La somme de fr. 19,471 89 c ^s . votée pour l'agrandissement du local servant de dépôt aux archives de l'État à Bruges, disparaît du Budget de 1872.
»	3,500 »	5,500 »	5,500 »	»	»	
416,690 »	90,500 »	507,190 »	518,061 89	17,600 »	28,471 89	
DIMINUTION. . . . fr.				10,871 89		
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	c) Ainsi que l'administration l'a déjà fait remarquer, le Département de l'Intérieur peut se trouver dans le cas de contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements qui grèveraient les crédits des Budgets de 1871 et 1872 qui ne pourraient être portés à la connaissance des Chambres pour ce qui concerne spécialement le Budget de 1872 que lors de la discussion du Budget de 1873.
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	d) Voir annexe n° 8.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
260,000 »	»	260,000 »	260,000 »	»	»	
43,058 50	25,000 »	68,058 50	143,058 50	»	75,000 »	
194,000 »	»	194,000 »	194,000 »	»	»	
79,540 »	»	79,540 »	79,540 »	»	»	
40,240 »	»	40,240 »	40,240 »	»	»	
73,000 »	»	73,000 »	73,000 »	»	»	
27,075 »	»	27,075 »	27,075 »	»	»	
53,485 »	34,000 »	67,485 »	70,321 07	»	a) 2,836 07	a) Une somme de fr. 3,336 07 c*, portée comme crédit extraordinaire au Budget de 1871, disparaît; par contre, une augmentation de 500 francs est demandée dans la colonne des charges ordinaires pour frais d'entretien, de surveillance, etc., du palais de la rue Ducale.
750,398 50	59,000 »	809,398 50	887,254 57	»	77,856 07	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
120	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel	
121	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue; collection sigillographique	
		<i>Monuments publics.</i>	
122	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médaillles à consacrer aux événements mémorables	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
123	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffi- santes pour la restauration des monuments.	44,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie ap- partenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
	a	Commission royale des monuments. — Personnel	12,100 »
	b.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	5,800 »
124	c.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	6,000 »
	d.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'in- struments	2,000 »
	e.	Id. Compte rendu des séances générales. — Indemnités des sténographes et frais de publication	700 »
125	»	Frais de route et de séjour des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des arts et des monuments, et des membres correspondants de cette com- mission	
126	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	
127	»	Exposition générale des beaux-arts en 1872	
		TOTAL DU CHAPITRE XIX.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
750,398 50	59,000 »	809,398 50	887,234 57	»	77,836 07	
9,600 »	»	9,600 »	9,200 »	a) 400 »	»	a) L'augmentation de 400 francs est destinée à porter le traitement du garde armurier de 1,100 à 1,500 francs.
b) 15,500 »	3,000 »	18,500 »	18,500 »	»	»	b) Voir annexe n° 9.
30,000 »	»	c) 30,000 »	30,000 »	»	»	c) Voir annexe n° 10.
56,000 »	»	56,000 »	56,000 »	»	»	d) Voir annexe n° 8.
24,600 »	»	24,600 »	24,600 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
»	40,000 »	40,000 »	»	e) 40,000 »	»	e) Le crédit de 28,000 francs voté pour l'exposition de 1869 a été insuffisant. C'est ainsi que les récompenses pécuniaires accordées à l'occasion de cette exposition ont dû être imputées sur le crédit ordinaire pour encouragement à de jeunes artistes. Cette imputation ayant provoqué des observations de la part de la Cour des comptes, on a porté le crédit de l'exposition de 1872 à 40,000 francs.
898,098 50	102,000 »	1,000,098 50	1,057,534 57	40,400 »	77,836 07	
DIMINUTION. . . . fr.				57,436 07		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
128	a.	Inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection 3,000 »
	b.	Frais des commissions médicales provinciales 60,000 »
	c.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses . . . 34,000 »
	d.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 4,200 »
129	»	Académie royale de médecine
TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.		
CHAPITRE XXI.		
EAUX DE SPA.		
130	»	Traitement du commissaire du Gouvernement près la Société concessionnaire des jeux de Spa.
TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.		
CHAPITRE XXII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
131	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.		
CHAPITRE XXIII.		
132	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
»	»	Part incombant à l'État dans les frais de confection de la 3 ^e table générale des actes de l'état civil. (<i>Pour mémoire.</i>)
TOTAL DU CHAPITRE XXIII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
103,200 »	»	103,200 »	108,200 »	»	5,000	
27,140 »	»	27,140 »	27,140 »	»	»	
130,340 »	»	130,340 »	135,340 »	»	5,000	
DIMINUTION. . . . fr.				5,000 »		
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	24,000	24,000	24,000	»	»	
»	24,000	24,000	24,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
»	»	»	42,000	»	42,000	
5,900	»	5,900	47,900	»	42,000	
DIMINUTION. . . . fr.				42,000		

Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 151 à l'art. 2 (Personnel).

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	328	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours.
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale.
IV.	330	Frais de l'administration dans les provinces
V.	334	— dans les arrondissements
VI.	<i>ib.</i>	Milice
VII.	336	Garde civique.
VIII.	<i>ib.</i>	Fêtes nationales.
IX.	<i>ib.</i>	Décoration civique et récompenses pécuniaires
X.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer
XI.	338	Agriculture
XII.	340	Voirie vicinale et hygiène publique.
XIII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIV.	342	Poids et mesures
XV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XVI.	344	— — — — — moyen
XVII.	346	— — — — — primaire
XVIII.	350	Lettres et sciences
XIX.	352	Beaux-arts
XX.	358	Service de santé.
XXI.	<i>ib.</i>	Eaux de Spa
XXII.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité.
XXIII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
372,444 »	4,000 »	376,444 »	376,444 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
17,500 »	»	17,500 »	17,500 »	»	»	
1,158,600 »	»	1,158,600 »	1,155,155 53	3,464 45	»	
364,000 »	»	364,000 »	364,000 »	»	»	
100,000 »	»	100,000 »	100,000 »	»	»	
58,520 »	»	58,520 »	58,520 »	»	»	
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
855,000 »	59,460 »	914,460 »	914,460 »	»	»	
1,165,550 »	»	1,165,550 »	1,165,550 »	»	»	
316,050 »	»	316,050 »	316,050 »	»	»	
77,800 »	»	77,800 »	74,800 »	3,000 »	»	
1,105,020 »	»	1,105,020 »	1,121,820 »	»	18,800 »	
1,275,706 »	4,892 »	1,280,598 »	1,280,998 »	»	400 »	
4,798,457 »	5,170 »	4,803,607 »	4,788,607 »	15,000 »	»	
416,690 »	90,500 »	507,190 »	518,061 89	»	10,871 89	
898,098 50	102,000 »	1,000,098 50	1,037,554 57	»	37,456 07	
150,540 »	»	150,540 »	155,540 »	»	5,000 »	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	24,000 »	24,000 »	24,000 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	47,900 »	»	42,000 »	
13,254,655 50	512,022 »	13,766,677 50	13,859,721 01	21,464 45	114,507 96	
EN MOINS. . . . fr.				95,043 51		

(382)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1872



ANNEXE N° 1.



RELEVÉ

DES

PENSIONS ACCORDÉES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1870.



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Wouters	Jean-François	25 janvier 1789.	Archiviste-adjoint aux archives générales
2	Gros	Julien-Simon	28 oct. 1804.	Dessinateur au Musée de l'industrie
3	Niesten	Jean-Antoine	27 mai 1814.	Professeur à l'Athénée royal de Bruges
4	Buyt	Jean	30 juin 1806.	Régent à l'école moyenne d'Alost
5	Barbier	Charles-Louis	22 oct. 1811.	Directeur à l'école moyenne de Furnes
6	Ouverleaux	Toussaint-Joseph	9 déc. 1805.	Directeur de l'école moyenne d'Ath.
7	Mys	Thomas-Pierre	15 déc. 1802.	Aide à l'amphithéâtre de l'Université de Gand.
8	Coupermanne	François-Marie	28 juin 1800.	Homme de service à l'Athénée royal de Bruxelles.
9	Even	Jean	29 janvier 1804.	Palefrenier du haras de l'État.
10	Lacroix	Jean-Joseph	9 août 1809.	Huissier de salle à l'administration provinciale de Namur.
11	Crick	Louis-François	11 déc. 1801.	Commis de 2 ^{me} classe à l'administration provinciale du Brabant.
12	Claessens	Guillaume	7 juin 1809.	Maître de gymnastique à l'Athénée royal de Liège.
13	Vigneron	Jules-Alexandre	9 oct. 1815.	Régent à l'école moyenne de Thuin.
14	Dalozé	Jean-Baptiste	20 mai 1806.	Professeur au Conservatoire de musique de Liège.
15	Leemans	Quirin-Théodore	22 oct. 1815.	Directeur de l'école moyenne de Gosselies.
16	Dupont	Théodore-Joseph	5 avril 1806.	Maître de musique et de gymnastique à l'école moyenne de l'État, à Jodoigne.
17	Sobie	Joseph	1 janvier 1815.	Huissier de salle au Gouvernement provincial du Brabant.
18	Nopin	Maximilien-Joseph	21 février 1808.	Surveillant à l'école de médecine vétérinaire de l'État.
19	Despret	Napoléon-Joseph	4 déc. 1804.	Vérificateur des poids et mesures à Louvain
20	Troye	Louis-Charles	31 mars 1804.	Gouverneur de la province de Hainaut.
21	Van Langendonck	Jean-Joseph	27 mai 1823.	Professeur à l'Athénée royal de Hasselt
22	Aelbrecht	Arnauld-Louis	31 janvier 1796.	Membre de la députation permanente du conseil provincial du Brabant.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1870.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen	MONTANT DES PENSIONS allouées	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations
Ans.	Mois.					
59	6	4,500 »	5,000 »	Age avancé	5 janvier 1870.	
56	9	2,750 »	1,554 »	Id	28 Id.	
50	9	2,915 »	(¹) 1,225 »	Id	17 février 1870	(¹) Il jouit en outre d'une pension de 269 francs à charge de la caisse de prévoyance des instituteurs urbains.
52	9	2,195 »	(²) 901 »	Id	Id	(²) Il jouit en outre d'une pension de 297 francs à charge de la caisse de prévoyance des instituteurs urbains.
55	5	2,750 »	(³) 1,248 »	Id.	Id	(³) Il jouit en outre d'une pension de 275 francs à charge de la caisse de prévoyance des instituteurs urbains.
45	11	5,127 »	(⁴) 1,676 »	Id	Id.	(⁴) Il jouit en outre d'une pension de 408 francs à charge de la caisse de prévoyance des instituteurs urbains.
56	6	1,045 »	586 »	Id	5 mars 1870.	
18	3	600 »	175 »	Id	7 Id	
45	4	1,000 »	666 »	Id.	21 Id	
40	3	870 »	(⁵) 558 »	Infirmités	9 avril 1870.	(⁵) Decede le 23 février 1870.
42	1	1,500 »	971 »	Age avancé	12 Id	
24	5	625 »	252 »	Infirmités	Id.	
16	5	2,027 »	554 »	Id.	16 Id.	
57	5	1,500 »	865 »	Id.	21 Id	
54	11	5,050 »	(⁶) 1,456 »	Id	28 juin 1870	(⁶) Il jouit d'une pension de 318 francs sur les fonds de la caisse des instituteurs urbains
25	2	550 »	212 »	Id	Id	
50	2	1,050 »	487 »	Id	Id.	
45	»	2,005 »	1,525 »	Id	Id	
56	11	2,945 »	1,681 »	Age avancé	6 septembre 1870	
40	2	16,000 »	5,000 »	Id	24 Id.	
20	»	2,285 »	761 »	Infirmités	28 Id	
22	10	5,500 »	1,159 »	Id	9 novembre 1870	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
23	De Sorlus	Charles-Alexandre . . .	24 avril 1798.	Directeur général au Ministère de l'Intérieur.
24	Nelis.	Charles-Jean	11 octobre 1804.	Professeur à l'Athénée royal d'Anvers . . .
25	De Bakker	Pierre-François	18 février 1808.	Chef irrigateur au service des défrichements.
26	Trillet	Henri-Modeste	24 mai 1808.	Professeur à l'Athénée royal de Liège . . .

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Aus. Mois.						
51	6	8,716 »	5,000 »	Age avancé	11 novembre 1870.	
45	»	4,341 »	(¹) 2,307 »	Id.	Id.	(¹) Il jouit en outre d'une pension de 497 francs payée par la caisse locale de la ville d'Anvers.
25	4	1,500 »	(²) 466 »	Infirmités	15 décembre 1870.	(²) Décédé le 20 novembre 1870.
56	1	4,469 »	(³) 2,195 »	Age avancé	28 octobre 1870.	(³) Il jouit en outre d'une pension de 494 francs payée par la caisse locale de la ville de Liège.
TOTAL des 26 pensions. .			56,544 »			

Il y avait à servir, au 1^{er} janvier 1870, 255 pensions, montant à fr. 562,885 »
 25 pensions ont été accordées pendant l'année 1870; elles s'élèvent à . . . fr. 56,544 »
 21 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à . . . 32,039 »
 La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de 4,305 »
 De manière qu'au 1^{er} janvier 1871, il y avait à servir 259 pensions, s'élevant à fr. 567,190 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Province de Liège.

ART. 27. — *Frais de route, matériel et dépenses diverses* : 24,000 francs.

On demande une augmentation de 4,500 francs, portant sur le litt. B de l'article 27.

Pour justifier cette proposition, il suffit de constater que jamais, depuis l'époque où le palais des anciens princes-évêques de Liège a été affecté à l'habitation du Gouverneur de la province et à l'installation de ses bureaux, cette allocation n'a suffi aux dépenses auxquelles elle doit pourvoir, et qu'à diverses reprises, des crédits supplémentaires ont dû être demandés pour y suppléer. L'insuffisance de l'allocation résulte des conditions exceptionnelles d'installation du Gouverneur et de ses bureaux.

L'habitation du Gouverneur est un vaste et somptueux palais qui exige, d'une part, un mobilier d'un entretien coûteux et des frais de chauffage et d'éclairage fort élevés, et entraîne, d'autre part, à des dépenses extraordinaires de représentation qui, quoique personnelles au Gouverneur, n'en ont pas moins pour effet d'augmenter sensiblement les dépenses de diverses natures qui sont à la charge de l'État. La disposition monumentale de la partie du palais qui est affectée aux bureaux de l'administration provinciale est une autre cause de dépenses extraordinaires. Sous ce double rapport, le palais de Liège diffère de tous les autres hôtels provinciaux, et cette différence explique l'insuffisance d'un crédit dans la fixation duquel on n'a tenu compte que des besoins résultant d'une situation normale.

ANNEXE N° 3.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

Il n'y est introduit, quant aux détails, que deux changements :

1° Dans la note portée à la colonne d'observations pour l'article 51, il est demandé de dire qu'un transfert de 40,000 francs pourra être opéré de l'article 51 aux articles 52 et 54, au lieu de donner cette faculté pour les articles 53 et 54. En effet, le crédit de l'article 53 est suffisant pour les besoins du service, mais il n'en est pas de même pour l'article 52. Des crédits

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

supplémentaires doivent être demandés à peu près chaque année pour pourvoir à l'insuffisance des sommes allouées pour les frais du service vétérinaire : au moyen de la mesure proposée, il ne sera plus nécessaire de recourir à ces demandes que dans les cas où les indemnités pour bestiaux abattus auraient absorbé tout le crédit.

ANNEXE N° 4.

2° On demande de transférer une somme de 2,100 francs de l'article 60 (*Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État*) à l'article 59, personnel du même établissement.

Vu l'insuffisance de ce dernier crédit, deux des hommes de service de l'École sont encore payés sur le crédit du matériel, à titre de journaliers.

Cette situation est irrégulière et elle ne permet pas à ces agents de recevoir une nomination qui les mettrait à même d'avoir des droits à la pension et de prendre part à la Caisse des veuves et orphelins. C'est pour remédier à cet état de choses que le transfert est sollicité.

ANNEXE N° 5.

CHAPITRE XIV.

POIDS ET MESURES.

Un arrêté royal en date du 2 novembre 1866 a établi la classification des vérificateurs des poids et mesures, ainsi que le taux des traitements de ces agents.

Le crédit porté au Budget de l'exercice 1866, pour payer ces traitements, et qui a été reproduit, sans modification, aux Budgets des années suivantes, permettait d'accorder le maximum du traitement à tous les agents du service.

Mais, postérieurement à 1866, et en raison de l'accroissement important de la besogne, deux bureaux de vérification que l'arrêté du 2 novembre rangeait dans la 2^{me} classe, ont dû être élevés à la 1^{re}; d'un autre côté, et par la même cause, un second adjoint a dû être nommé pour le ressort de Bruxelles.

Il en résulte que le crédit étant devenu insuffisant, d'autant plus que le travail de vérification et de contrôle, qui n'a cessé de s'accroître dans presque tous les ressorts, ainsi qu'il résulte du tableau ci-joint, c'est un devoir pour l'administration d'améliorer la position de quelques-uns des agents les plus zélés du service.

Une augmentation de 3,000 francs du crédit de l'article 71 permettra de faire face à tous les besoins.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES. — SIÈGE DU RESSORT.	1866.		1867.	
	PIÈCES NEUVES.	PIÈCES VÉRIFIÉES à la tournée.	PIÈCES NEUVES.	PIÈCES VÉRIFIÉES à la tournée.
Bruxelles	84,767	88,866	101,658	74,982
Louvain-Nivelles.	2,553	69,456	2,940	46,672
Bruges.	6,525	40,587	6,251	84,181
Coutrai-Ypres	4,465	72,587	5,388	50,156
Gand.	11,408	74,675	14,149	89,081
Termonde	4,925	121,857	5,251	96,249
Mons	8,542	49,086	10,091	85,987
Charleroi	5,806	40,275	7,166	62,775
Liège	40,604	63,745	40,365	56,685
Malines.	88,556	58,541	46,127	27,799
Anvers	4,411	66,255	24,468	75,728
Verviers	1,026	27,514	1,216	24,820
Hasselt	1,734	20,820	455	25,900
Arlon	1,441	21,712	1,610	21,870
Namur	2,996	65,515	7,467	52,452
Tournai	5,968	81,545	8,405	55,555

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

1868.		1869.		OBSERVATIONS.
PIECES NEUVES.	PIECES VÉRIFIÉES à la tournée.	PIECES NEUVES.	PIECES VÉRIFIÉES à la tournée.	
173,257	85,285	157,277	62,004	
3,510	64,146	1,998	41,153	
6,485	41,551	6,616	81,066	
3,954	68,097	3,050	55,082	
15,464	57,351	14,705	92,415	
5,914	111,740	6,005	86,776	
7,560	49,075	9,054	99,745	
4,555	57,055	3,555	66,522	
28,247	60,094	55,520	52,526	
59,866	46,875	"	"	
75,501	77,161	71,541	104,514	
1,060	28,481	616	27,950	
485	25,906	1,506	22,706	
1,109	20,376	1,270	21,874	
6,427	49,850	4,059	52,122	
3,687	67,182	3,837	50,980	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 6.

MUSÉE ROYAL D'HISTOIRE NATURELLE.

Crédit voté pour 1871	fr.	22,495	»
— demandé pour 1872		30,095	»
		<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS POUR 1872.	fr.	7,600	»
		<hr/>	

Le crédit actuel et la rémunération du personnel du musée sont insuffisants. Pour les sections de paléontologie et de minéralogie notamment, il n'y a pas de conservateur, et il manque d'aide à la section des vertébrés où il est indispensable de nommer au moins un élève préparateur. Pour pourvoir à tous ces besoins, il faut une augmentation de crédit de 7,600 francs qui se répartit comme suit :

Un conservateur de paléontologie	fr.	2,500	»
Un — de minéralogie.		2,500	»
Un élève préparateur (section des vertébrés).		600	»
Une augmentation pour les membres du personnel actuel dont les traitements sont tout à fait insuffisants		2,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	7,600	»
		<hr/>	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

ANNEXE N° 7.
—MUSÉE ROYAL D'HISTOIRE NATURELLE.
—*Matériel et acquisitions.*

Ce crédit est grevé d'une somme de 3,000 francs, montant du quatrième paiement à faire, du chef de l'acquisition pour ledit musée, d'une collection de conchyliologie vivante et fossile de M. Nyst de Bruxelles, cédée au prix de 15,000 francs, payable en cinq annuités de 3,000 francs chacune, à partir de 1869.

(Contrat du 30 mars 1869.)

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 8.

Tableau des travaux de peintures murales en voie d'exécution, indiquant la part de
(Art. 112)

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT.	PART des COMMUNES et des fabriques d'église.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1869.
Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers	200,000 »	125,000 »	75,000 »	100,000 »
— du Musée d'Anvers	200,000 »	125,000 »	75,000 »	100,000 »
— du Palais de la rue Ducale	84,000 »	84,000 »	»	67,200 »
— de l'église St-Georges, à Anvers; dépenses supplémentaires	50,000 »	15,000 »	15,000 »	»
— de l'église de St-Trond	40,564 »	29,500 »	11,064 »	26,500 »
— de l'église St-Pholien, à Liège.	14,000 »	9,666 »	4,334 »	8,055 »
— idem (dépenses supplémentaires).	9,195 »	5,065 »	6,150 »	»
— de l'église St-Anne, à Gand	110,000 »	69,200 »	40,800 »	55,850 »
— de la salle du magistrat (Halles d'Ypres)	50,000 »	40,000 »	10,000 »	40,000 »
— des Halles d'Ypres	80,000 »	65,000 »	15,000 »	19,500 »
— de l'école communale d'Ixelles	24,000 »	24,000 »	»	22,000 »
— de l'Université de Gand; dépenses supplémen- taires	56,750 »	g) 56,750 »	»	»
— de l'église Notre-Dame, à St-Nicolas.	140,000 »	»	»	h) 59,500 »
— de l'hôtel de ville de Malines	15,000 »	8,000 »	5,000 »	8,000 »
— de l'église St-Antoine, à Liège.	14,200 »	6,000 »	8,200 »	6,000 »
— de la chapelle des Comtes de Flandre, de l'église Notre-Dame, à Courtrai (restauration à impu- ter sur le crédit voté à cet effet)	25,500 »	12,750 »	12,750 »	1,275 »
	1,071,200 »	652,951 »	278,278 »	491,860 »

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense. et 122.)

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1870. a).	de 1871.	de 1872.	à venir.	
b) 12,500 "	12,500 "	"	"	<p>a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.</p> <p>b) Soldé.</p> <p>c) Soldé.</p> <p>d) D'après le contrat passé à cette occasion, le 29 juin 1868, la part d'intervention de l'État sera liquidée en trois annuités de 5,000 francs chacune. Toutefois, le premier paiement ne s'effectuera que lorsqu'il aura été constaté que MM Guffens et Swertz, chargés du présent travail, auront achevé les peintures murales qu'ils exécutent aux Halles d'Ypres (salle du magistrat).</p> <p>Les travaux d'Ypres étant achevés et le dernier paiement effectué, les annuités fixées pour les peintures de l'église St-Georges seront soldées au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre entreprise, soit sur 1870-1871 ou Budgets à venir. 10,000 francs sont déjà payés sur 1870.</p> <p>e) Soldé.</p> <p>f) Ne seront payés qu'après complet achèvement du travail; les 1,500 francs de 1870 sont soldés.</p> <p>g) En vertu d'une nouvelle convention passée le 8 juin 1870, la part d'intervention de l'État est fixée à 56,750 francs, y compris le reliquat de la somme fixée de ce chef par contrat antérieur. Cette somme sera soldée par paiement de 1,000 et de 2,000 francs selon le degré d'avancement des travaux de peintures murales dont il s'agit. 4,000 francs sont déjà payés à ce jour sur 1870; le complément sera soldé sur les Budgets de 1870-1871 et suivants.</p> <p>h) L'intervention a lieu par voie de subsides accordés à l'administration communale; l'époque de paiement, ainsi que le montant de la subvention, sont terminés d'après le degré d'avancement des travaux.</p>
) 12,500 "	12,500 "	"	"	
c) 16,800 "	"	"	"	
d) 10,000 "	5,000 "	"	"	
e) 3,000 "	"	"	"	
1,611 "	"	"	"	
1,552 50	1,552 50	"	"	
7,690 "	7,680 "	"	"	
"	"	"	"	
6,500 "	6,500 "	6,500 "	26,000 "	
15,000 "	"	"	f) 500 "	
4,000 "	g) 52,750 "	"	"	
h) "	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
1,275 "	1,275 "	1,275 "	7,650 "	
78,908 50	79,737 50	7,775 "	54,150 "	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 9.

MUSÉE ROYAL D'ARMURES ET D'ANTIQUITÉS.

Une somme de 3,000 francs, montant du dernier paiement à faire à M. le marquis de Rodes, pour cession audit musée d'une collection d'antiquités, grève le crédit du présent article.

Contrat du 10 juillet 1869. — Prix d'acquisition . . . fr. 9,000 »

Annuité de 1870 fr.	3,000 »	} Soldées.
Annuité de 1871	3,000 »	
Annuité de 1872	3,000 »	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

ANNEXE N° 10.

TABLEAU

*des monuments élevés aux hommes illustres de la Belgique, en voie
d'exécution, et dont le payement se trouve échelonné sur plusieurs
exercices.*



ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Tableau des monuments élevés aux hommes illustres de la Belgique, en voie
(Article

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT.	PART de LA PROVINCE.	PART de LA COMMUNE.
Statue de Baudouin de Constantinople.	100,000 »	65,416 67	7,500 »	27,083 33
Statue de Jacques Van Artevelde	74,050 »	49,565 54	»	24,666 66
Buste de feu le chanoine de Ram, destiné à être placé dans la salle des séances de l'Académie royale de Belgique . .	2,000 »	2,000 »	»	•
Buste de feu M. le baron de Saint-Genois, destiné à être placé dans la salle des séances de l'Académie royale de Belgique	1,500 »	1,500 »	»	»
Buste de feu M. le professeur Moke, pour l'Académie royale de Belgique	2,000 »	2,000 »	»	»
Buste de feu M. le docteur Broeckx.	2,000 »	2,000 »	»	»
	181,550 »	122,280 01	7,500 »	51,749 99

L'administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir : monuments Van Helmont, Agneessens, Leys, etc., monument Van Helmont dont la commande n'est cependant pas encore faite, quoique les parts de la province, de la commune et de

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1872.

d'exécution, et dont le paiement se trouve échelonné sur plusieurs exercices.
122.)

Sommes liquidées Jusques et y compris L'EXERCICE 1869.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
	de 1870.	de 1871.	de 1872.	a venir.	
65,416 05	"	"	"	"	<p>NOTE GÉNÉRALE.</p> <p>Les annuités ou subsides accordés par l'État ne seront payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.</p> <p>a) Soldés.</p> <p>b) Contrat du 16 décembre 1870. — 2,000 francs à solder par moitié selon l'avancement du travail.</p>
49,363 54	"	"	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	
750 "	750 "	"	"	"	
"	a) 2,000 "	"	"	"	
"	b) 1,000 "	1,000 "	"	"	
117,529 99	3,750 "	1,000 "	"	"	

médailles commémoratives d'événements mémorables. Des arrangements définitifs ne sont pas encore intervenus, sauf pour le l'État soient réglées.

(380)